

Ile de Noirmoutier, janvier 2018

MOTION à Monsieur Nicolas Hulot, Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire

En référence à la charte environnementale qui a valeur constitutionnelle, issue de la Convention d'Aarhus, exigeant que toute décision politique ou administrative ayant un impact environnemental soit prise avec la participation du public concerné, nous, marins pêcheurs de Noirmoutier de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et patron de la conserverie Gendreau tenons à informer toutes les autorités publiques de notre opposition formelle au projet de centrale éolienne prévue entre les îles de Noirmoutier et Yeu.

Notre pétition signée par la totalité des marins pêcheurs de Noirmoutier (moins un), par la majorité des marins pêcheurs de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ainsi que par Philippe Gendreau, patron de la conserverie de Saint-Gilles employant 300 personnes.

Nous refusons absolument et fermement que notre zone de pêche puisse être amputée des 86 kilomètres carrés envisagés pour l'implantation de cette centrale éolienne constituée de 62 mâts de 209 mètres de haut implantés sur nos frayères et nos zones de pêche et de chalutage.

Nous insistons sur le fait qu'il ne suffit pas de faire valoir que la pêche sera « autorisée » dans la zone d'implantation pour que celle-ci puisse exister et survivre.

En effet, nous constatons aujourd'hui, qu'il n'y a pas ou plus de pêche côtière sur les sites offshore installés ailleurs en Europe. De plus, si la récente acceptation de l'implantation de la centrale éolienne de Guérande/St Nazaire et les concessions d'extractions de granulats accordées dernièrement vont déjà réduire considérablement notre zone d'activité, une perte supplémentaire détruirait, à coup sûr et définitivement, nos activités et donc nos emplois. Nous vous rappelons que la majorité de notre flotte est constituée de navires côtiers dont la taille et les caractéristiques ne permettent pas d'aller au delà de 20 miles, nous rendant impossible de remplacer les zones de pêche perdues par d'autres qui seraient situées plus au large.

En ce qui concerne plus particulièrement la sardine, nous rappelons que les bancs s'alimentent et se reproduisent dans la zone d'implantation de la centrale. Des travaux dans cette zone qui constitue un élément essentiel de l'entretien et du renouvellement de la biomasse entraîneraient sa disparition partielle et le déplacement du reste vers des zones inaccessibles à nos unités de pêche. C'est tout le stock de sardines de Vendée qui serait menacé et avec lui, l'activité de la conserverie qui en dépend entièrement.

Accepter l'installation de cette centrale, reviendrait à condamner tout un secteur d'activité essentiel à l'économie de Saint Gilles-Croix-de-Vie. Enfin, pour ce qui est des impacts environnementaux, notamment en terme de biodiversité et les enjeux concernant l'activité de pêche nous estimons qu'ils n'ont pas été pris en compte de manière sérieuse.

Des études ont certes été réalisées avec certains marins pêcheurs de Noirmoutier et d'Yeu mais selon des méthodes parfaitement contestables, utilisant un matériel inadapté et ceci, aux dires même des intéressés. Nous estimons qu'à ce stade de la procédure, il convient de faire valoir le principe de précaution et de surseoir à ce projet. Cette position s'inscrit d'ailleurs dans la droite ligne de la décision du Parc Naturel Marin du Tréport qui vient d'émettre un avis négatif concernant le projet de centrale éolienne côtière au large du Tréport et dont les caractéristiques sont en tous points similaires au projet de centrale entre Noirmoutier et Yeu. Nous nous associons à cette position de bon sens, nécessaire à la protection de notre activité professionnelle et aux enjeux économiques qui y sont associés.

A cet égard, nous vous rappelons que l'inauguration de l'éolienne flottante « Floatgen » ouvre des alternatives à l'éolien en mer en permettant l'installation d'éoliennes en haute mer et flottantes. Cette innovation pourrait permettre, par exemple, la mise en place d'une centrale éolienne à 50 km de nos côtes, ce qui constituerait une alternative sérieuse au projet actuel et permettrait ainsi de répondre aux enjeux de la transition écologique voulue par le Ministère de l'Ecologie.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte notre prise de position dans la gestion du dossier de centrale éolienne entre les îles de Noirmoutier et Yeu, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre respectueuse considération.